

Sourour, retrouvée morte dans une cellule d'un commissariat à Bruxelles: le décès est survenu dans un centre

Par sudinfo.be

Celui-ci était interrogé lundi en fin de soirée, lors de la séance du conseil communal par Bruno Bauwens (PTB), David Weytsman (MR) et Jérôme Jolibois (Ecolo) sur les informations en sa possession au sujet de la mort de cette travailleuse du secteur associatif, âgée de 46 ans, décédée jeudi dernier dans une cellule de détention, après avoir été interpellée administrativement.

L'élú du PTB souhaite que l'on procède à un audit du « commissariat » où se sont produits les faits en raison de deux décès antérieurs qui y sont également survenus.

Selon Philippe Close, le décès est survenu non pas dans un commissariat, mais dans le centre de détention de la police locale situé à la « Cité administrative », entre le dispatching de la police fédérale et les locaux de la police de zone. Chaque année, quelque 9.000 personnes faisant l'objet d'arrestations administratives ou judiciaires y sont prises en charge.

Rappel des faits

Restant prudent par rapport à l'évocation des faits qui sont au centre de devoirs d'enquête du parquet, le bourgmestre de la Ville a confirmé que la police locale de Bruxelles-Ixelles avait été contactée très tôt dans la matinée de jeudi pour une personne qui s'était introduite dans une voiture qu'elle refusait de quitter. La patrouille de police envoyée sur place a demandé à plusieurs reprises, en vain, à celle-ci de quitter les lieux. L'intéressée a alors été arrêtée administrativement pour trouble à l'ordre public et emmenée en cellule de dégrisement, a confirmé Philippe Close. En trouvant celle-ci inconsciente, les membres du personnel ont immédiatement pratiqué les pressions thoraciques et utilisé un défibrillateur dans l'attente de l'arrivée des services de secours.

Selon le parquet et le commissaire en chef cités par Philippe Close, il semble que d'après les images disponibles, il n'y aurait pas eu d'intervention d'un tiers dans le décès.

Le bourgmestre a encore précisé qu'à la suite des deux décès précédents, une procédure de passage toutes les heures en journée et toutes les deux heures la nuit a été mise en place au centre de détention.

Les autorités de la Ville sont disposées à rencontrer la famille de la victime lorsque celle-ci le souhaitera, a-t-il encore dit.